

Madame Cécile RILHAC
Députée
Assemblée nationale
126 Rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

Paris, le 18 mars 2024

Réf. : EK/L.18/2024
(Courrier + mail)

Madame la Députée Cécile RILHAC

Un syndicat des directrices et des directeurs d'école de l'Éducation nationale publie sur son site internet une **proposition de loi (PPL)**, que vous leur avez transmise invitant à la **création d'un statut d'Établissement Public Local d'Enseignement Primaire (EPLP)**. L'article premier de cette proposition définit la composition du conseil d'administration de cette instance où il est indiqué que « *le délégué départemental de l'Éducation nationale est membre de droit du conseil d'école avec voix consultative* ». Et non plus délibérative comme aujourd'hui.

Ce serait là, une profonde remise en cause de la légitimité et de la reconnaissance de notre fonction para administrative inscrite dans plusieurs articles et décrets de la partie législative du Code de l'Éducation. **Cette proposition juste avant notre renouvellement quadriennal de la rentrée 2025 impactera notre recrutement de DDEN bénévoles engagés dans l'École depuis 1833 et représentés par notre Fédération nationale depuis 1906.**

Notre fonction officielle assure notre légitimité où notre rôle est rendu de plus en plus nécessaire dans l'environnement éducatif complexe et individualisé d'aujourd'hui. Notre fonction accréditée se concrétise par notre implication pas toujours reconnue par l'institution où notre éventuelle exclusion des décisions collectives de cette nouvelle instance porterait atteinte à notre légitimité institutionnelle et morale, voire pourrait conduire à faire disparaître les DDEN.

Dans l'optique du dépôt de votre proposition de loi, **nous souhaitons vous rencontrer au plus tôt** pour vous convaincre des potentialités de notre fonction devenue plus que jamais nécessaire pour l'institution scolaire.

Dans l'attente d'une toute prochaine rencontre, recevez Madame la députée l'expression de mes salutations respectueuses.

Eddy KHALDI 
Président de la Fédération des D.D.E.N.